



diverses questions autorité parentale

Par **maemel53**, le **31/01/2011** à **15:07**

Bonjour,

Que faire dans le cadre où mes droits liés à mon autorité parentale ne sont pas respectés ?

Je m'explique, je viens seulement de réussir à obtenir les coordonnées de l'école et centre de loisirs de mon enfant (7 ans) et ce par mon enfant.

L'école m'a informé que j'étais une étrangère pour eux puisque la belle mère s'est inscrite en qualité de mère sur les fiches !!!

De plus je souhaite faire des démarches pour faire évoluer mes droits de visites médiatisées (enfant placé provisoirement chez père depuis 3 ans mais aucune analyse faite depuis) en droit de visite et d'hébergements dits classiques puis en résidence, quoi mettre en place pour que le JAF statut en ma faveur ? (Enfant réclame ce retour aussi)

Merci d'avance

Par **soeur de coeur**, le **09/02/2011** à **15:43**

bonjour, pour ce qui l'école et le centre aéré, il faut leur écrire en joignant photocopie de la pièce d'identité ainsi que la photocopie du livret de famille et leur expliquer la situation.

Nous avons procédé ainsi pour un enfant de 12 ans et avons un très bon contact avec le collègue.

Bon courage.